

<p>Nombre de membres au Conseil de Communauté : 121 titulaires – 70 suppléants</p>	<p>Conseillers en fonction : 121 titulaires – 58 suppléants</p>	<p>Conseillers présents : 77 Dont suppléants : 2 Absents excusés : 19 Absents : 27</p>
--	---	--

Date de convocation : 18 février 2014.

Vote(s) pour : 77  
Vote(s) contre : 0  
Abstention(s) : 0

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du lundi 24 février 2014,**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

**Point n° 12 : Déchèteries de Metz Métropole – Participations 2014.**

Rapporteur : Madame MAURY

Le Conseil,  
Le Bureau entendu,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU le Budget Primitif 2014,  
VU le Budget Annexe Déchèteries 2014,  
VU les conventions d'utilisation des déchèteries conclues avec les Communautés de Communes du Pays de Pange et du Val de Moselle,

CONSIDÉRANT la population municipale retenue pour les collectivités autorisées à utiliser les déchèteries :

- Metz Métropole : 218 064 habitants,
- Communauté de Communes du Pays de Pange : 3 513 habitants pour les Communes de Marsilly, Montoy-Flanville, Ogy et Retonfey,
- Communauté de Communes du Val de Moselle : 10 225 habitants,

CONSIDÉRANT la participation nécessaire à inscrire en recettes pour assurer l'équilibre du budget,

DÉCIDE de maintenir la contribution mensuelle à l'habitant pour l'utilisation des déchèteries de Metz Métropole à 1,50 € HT,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette facturation,  
AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'éventuel renouvellement de la convention avec la Communauté de Communes du Pays de Pange pour l'utilisation des déchèteries de l'agglomération par les habitants des Communes de Marsilly, Montoy-Flanville, Ogy et Retonfey,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à assurer le recouvrement des titres de recettes auprès des Communautés de Communes du Pays de Pange et du Val de Moselle.

Pour extrait conforme  
Metz, le 25 février 2014  
Pour le Président  
Le Directeur Général des Services



Hélène KISSEL

